



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service environnement et risques

Foix, le 24 février 2022

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE RELATIVE À LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION DE LA CENTRALE
HYDROÉLECTRIQUE DE LA PORTE-DE-FER**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Objet de la consultation du public

La SARL PCHD a déposé le 26 février 2021 au guichet unique de l'Ariège, une demande d'autorisation environnementale pour la remise en service de la centrale hydroélectrique de la Porte-de-fer installée sur le Salat, sur le territoire des communes d'Eycheil et d'Encourtiech.

L'aménagement est existant et à l'arrêt depuis des années. Le projet porte sur :

- la mise en conformité au titre de la continuité écologique,
- l'installation d'un dispositif de franchissement des embarcations,
- le réaménagement du site et la création d'un groupe de production de nouvelle génération.

Modalités de la consultation du public

La participation par voie électronique régie notamment par les articles L.123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement, s'est tenue du 13 décembre 2021 au 14 janvier 2022.

Le public a été informé de l'ouverture de la participation du public par un avis publié 15 jours au moins avant la date d'ouverture de la participation du public dans deux journaux locaux (la Dépêche du Midi et la Gazette Ariègeoise) et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège. Cet avis a également fait l'objet d'une publication par voie d'affichage sur le site du projet, à la sous-préfecture de Saint-Girons et dans les mairies d'Eycheil et d'Encourtiech.

Le dossier était consultable sur le site internet des services de l'Etat en Ariège pendant toute la durée de la participation. Un poste informatique permettant la consultation du dossier était disponible gratuitement à la mairie d'Eycheil. Un exemplaire papier était mis à disposition dans les locaux de la sous-préfecture de Saint-Girons. Les éventuelles observations du public pouvaient être transmises dans ces mêmes délais à la direction départementale des territoires de l'Ariège.

Synthèse de la consultation du public

Cette consultation n'a donné lieu à aucune remarque ou proposition du public.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef de l'unité eau,



Jean-Paul RIERA



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service environnement et risques

Foix, le 24 février 2022

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION DE LA
CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE LA PORTE-DE-FER**

MOTIVATIONS DE LA DECISION

Le projet de remise en service de la centrale hydroélectrique de la porte de fer installée sur le Salat sur le territoire des communes d'Eycheil et d'Encourtiech, a été soumis à la consultation du public par voie électronique du 13 décembre 2021 au 14 janvier 2022.

Aucune remarque ou proposition n'a été formulée par le public.

Le projet tel que présenté au public est jugé compatible avec les dispositions du code de l'environnement auxquelles il est soumis.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter portant prescriptions est soumis à la signature de la préfète de l'Ariège.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef de l'unité eau,

Jean-Paul RIERA